



Mairie de Bessoncourt

19 rue des Magnolias ☎ 03 84 29 93 67 mail : bessoncourt.mairie@wanadoo.fr

28 avril 2021

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES : INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les 20 et 27 juin prochains auront lieu les élections départementales et régionales. Pour voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. **Date limite d'inscription : vendredi 14 mai 2021.**

Pour s'inscrire, rien de plus simple : il suffit de se munir d'un justificatif de domicile récent ainsi que d'un document d'identité. L'inscription peut se faire :

- en ligne sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367>
- en mairie en téléchargeant et en remplissant le formulaire cerfa 12669*02.

Vous pouvez le télécharger sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>

N'oubliez pas de vous munir d'un justificatif de domicile récent ainsi que d'une pièce d'identité.

Pour les personnes déjà inscrites sur les listes électorales, la dernière carte d'électeur reçue est toujours valable. Pour les personnes qui se sont inscrites sur les listes électorales après le 16 mars 2020, une nouvelle carte sera envoyée à l'adresse indiquée lors de l'inscription.

Chaque Français, à sa majorité, est inscrit automatiquement sur la liste électorale s'il a effectué les démarches du recensement citoyen dans la même commune au moment de ses 16 ans.

Vous ne savez pas si vous êtes inscrit sur les listes électorales ? Pour le savoir, vous pouvez vous rendre sur le site

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

VOTE PAR PROCURATION : NOUVEAU : TELEPROCEDURE MAPROCURATION

Depuis le 6 avril 2021, il est désormais possible de remplir sa demande de procuration en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr.

Premier élément à retenir : la télé-procédure n'a rien d'obligatoire. Il reste parfaitement possible d'établir une procuration « à l'ancienne », uniquement sur la base de formulaires papier. Mais ceux qui le souhaitent peuvent, depuis le 6 avril, faire leur demande de procuration depuis un ordinateur ou un smartphone.

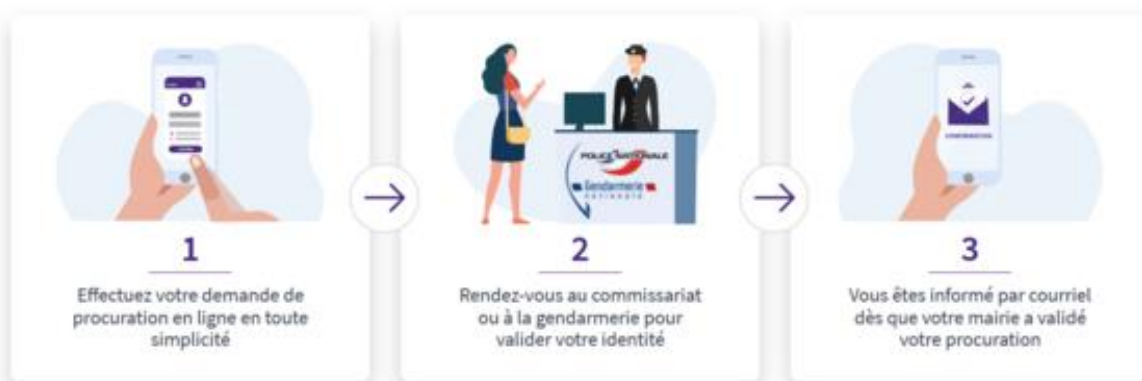
INFORMATIONS EXPRESS

Suite au verso

L'électeur qui veut établir une procuration se connectera sur le site maprocuration.gouv.fr. Une fois authentifié (via FranceConnect), il devra indiquer la commune dans laquelle il est inscrit, l'identité de la personne à laquelle il donne procuration (obligatoirement inscrite dans la même commune que lui), et enfin indiquer s'il donne procuration uniquement pour la prochaine élection (en précisant quel tour de scrutin) ou pour une période donnée. Une fois ces étapes franchies, le mandant reçoit un numéro de dossier, qu'il devra présenter dans un commissariat ou une gendarmerie.

Dans un deuxième temps, il devra en effet se déplacer pour faire vérifier son identité auprès d'un officier ou d'un assistant de police judiciaire (OPJ ou APJ). Pour ce faire, l'électeur se rendra dans un commissariat ou une gendarmerie avec son numéro de dossier ainsi qu'une pièce d'identité. Dès lors, la demande sera immédiatement transférée, de façon dématérialisée, vers la commune d'inscription de l'électeur.

Comment ça marche ?



LE GRAND BELFORT AGIT POUR LA REDUCTION DES DECHETS

Le Grand Belfort mène une politique volontariste pour atteindre ses objectifs en matière de recyclage et de réduction des déchets ménagers. A cet effet, il vous propose la vente de composteurs individuels à tarif réduit.

Le Grand Belfort vous propose d'acquérir un composteur de 280 l pour la moitié de son prix*.

25€*

* Prix d'achat 50 €, le Grand Belfort prend en charge 25 €.



COMMENT OBTENIR VOTRE COMPOSTEUR ?

1. Commandez en remplissant le formulaire sur grandbelfort.fr/dechets ou contactez le 03 84 90 11 71
2. Livraison à votre domicile
3. La facture vous sera envoyée par courrier

HORAIRE D'UTILISATION DES TONDEUSES

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique sont autorisés aux jours et horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h
- les jours fériés de 10h à 12h
- Leur utilisation n'est pas autorisée les dimanches

Les entreprises et les employés communaux ne sont pas concernés par ces restrictions.

ATTENTION AUX PIQUES DE TIQUES

Petite **tique**, **GROSSE MALADIE...**

Les tiques peuvent transmettre des maladies, dont la **Maladie de Lyme**.



Évitez les tiques : dehors, portez des vêtements couvrant les jambes, les bras et le cou.

Soyez particulièrement vigilant du printemps à l'automne.

Après toute sortie, inspectez-vous minutieusement : plis, dos, tête... La tique peut être très petite et sa pique est indolore.

Si vous êtes piqué par une tique :

ôtez-la avec un tire-tique. La pince à épiler est à éviter car elle risque de comprimer la tique.

N'appliquez aucun produit avant le retrait (alcool, éther, savon...), puis désinfectez soigneusement.

Vérifiez attentivement qu'aucun morceau ne soit resté dans la peau.



Si une tache rouge apparaît plus tard :

consultez votre médecin, c'est peut-être un « érythème migrant », signe de la maladie de Lyme.

Cette maladie peut également se manifester par un état grippal (fièvre, courbatures...), sans forcément la présence d'un érythème migrant.

Sans traitement précoce, la maladie de Lyme peut devenir potentiellement grave et provoquer douleurs articulaires et musculaires, atteintes neurologiques, paralysie faciale, épuisement...



Pour en savoir plus : www.francelyme.fr

Association France Lyme

contact@francelyme.fr

FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de Mairie sera fermé : Vendredi 14 mai et lundi 17 mai 2021

PLANTATION DES FLEURS - RAPPEL -

La plantation des fleurs dans les jardinières et vasques aura lieu le **samedi 29 mai**. Il est fait appel à des volontaires afin d'aider les membres de la commission environnement à mettre en place toutes les fleurs qui viendront égayer les rues du village pendant tout l'été. Le rendez-vous est fixé à **9 heures** aux ateliers municipaux.

INFO DECHETS MENAGERS

La collecte du jeudi 13 mai (jour férié) se fera normalement le jeudi matin dès 5 heures. Pensez à sortir vos conteneurs la veille.

Les bacs jaunes seront collectés normalement le vendredi 14 mai.

INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE

Les dossiers d'inscription pour la rentrée scolaire de septembre 2021 seront disponibles à partir du **1er juin 2021** en téléchargement sur le site internet de la commune : <http://www.bessoncourt.fr/> (onglet social/enfance/périscolaire) ils pourront également être retirés à la Maison Rose **Aucune inscription ne sera prise avant.**

Pour les nouvelles inscriptions, prendre RV lundi mardi ou jeudi après 17h par téléphone : 06.73.18.39.35 ou 03.84.27.96.14

RECHERCHE EMPLOYES SAISONNIERS

La commune recherche pour cet été des employé(e)s aux services techniques. Ces personnes devront assurer l'arrosage et l'entretien des plantations ainsi que la tonte des espaces verts et divers travaux.

Le permis B est indispensable.

Merci de déposer lettre de motivation et CV au secrétariat de Mairie avant le 15 mai, délai de rigueur